



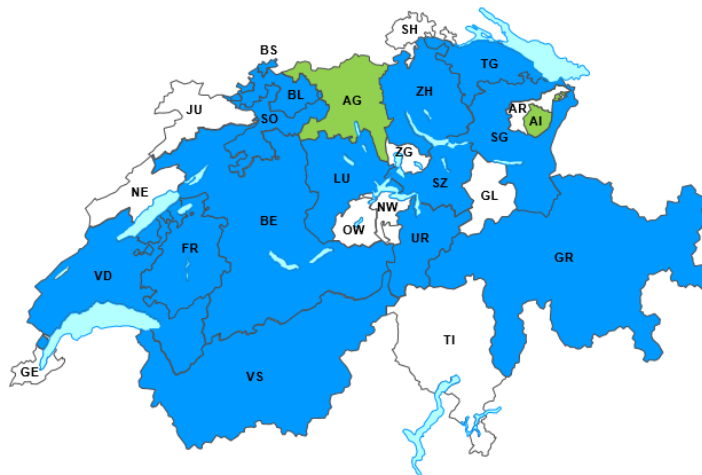
Révision du droit des marchés publics: AIMP2019, état des lieux, faits et enjeux

Regina Füeg, Secrétaire générale suppléante DTAP

Berne, 17 septembre 2021



Vue d'ensemble des adhésions à l'AIMP2019 (état au 01.07.2021)



<https://www.bpuk.ch/fr/dtap/concordats/aimp/aimp-2019>

HEIMATSCHUTZ PATRIMOINE



La marge de manœuvre des parlements



Projet TRIAS



PAULA

Projet TRIAS: Fiches d'information sur les nouveaux thèmes du droit des marchés publics

| | | |
|--|--|---|
| <p>Fiche d'information Développement durable dans le LMP/AIMP</p> <p>Adoption, juillet 2015</p> <p>Phase de la procédure de passation de marchés concernée: l'introducteur et la diffusion des offres de soumissionnement dans le cadre de l'appel d'offres et s'appuie sur la diffusion des offres.</p> <p>Il s'agit de la mention explicite de développement durable dans l'appel d'offres (en particulier dans les critères d'adjudication) ou l'ajout de clauses techniques, les conditions de participation contractuelles et les critères d'attribution.</p> <p>Qu'est-ce qu'un marché public durable?</p> <p>Les marchés publics sont passés en vertu de procédures de soumissionnement dans le cadre de marchés publics et de services et de travaux de construction, qui ont un impact économique, social, environnemental et social. Les questions de développement durable sont intégrées dans les critères de soumissionnement et les conditions de participation contractuelle et les critères d'attribution.</p> <p>Four metra en œuvre le concept de développement durable dans les marchés publics. Il consiste à intégrer les questions de développement durable dans les conditions de soumissionnement des offres et les conditions de participation contractuelle et les critères d'attribution des offres et de soumissionnement, afin de contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs de développement durable.</p> <p>Par exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> Le respect des conditions de travail (CCT) normatives, l'absence de discrimination, l'égalité de traitement, les conditions de travail, l'égalité de traitement, l'égalité de traitement, l'égalité de traitement. Le respect des conditions de travail (CCT) normatives, l'absence de discrimination, l'égalité de traitement, les conditions de travail, l'égalité de traitement, l'égalité de traitement, l'égalité de traitement. | <p>Fiche d'information Sanctions (art. 45 LMP/AIMP)</p> <p>Adoption, juillet 2015</p> <p>Phase de la procédure de passation de marchés concernée: des sanctions peuvent être prises en vertu de l'article 45 de la loi sur les marchés publics. La sanction est une mesure administrative qui est appliquée au candidat en violation de ses obligations contractuelles.</p> <p>Le motif de sanction: sont sanctionnés les manquements aux obligations contractuelles et des sous-traitants en dehors du droit des marchés publics, mais réservés en matière de sous-traitance, les infractions à la loi sur les marchés publics, les infractions aux conditions de participation contractuelle et aux critères d'attribution.</p> <p>Le motif de sanction est un document juridique technique et administratif à des fins de transparence. La consultation de la base de données est possible en cas de doute et de questions.</p> <p>Régime d'exécution</p> <p>La sanction au sens de l'article 45 LMP/AIMP a un caractère pénal (sanction administrative). Elle doit inclure le nom et le numéro du candidat concerné ainsi que tous les manquements contractuels (sous forme de signal) des marchés publics à adapter. Les manquements contractuels doivent être documentés et accompagnés d'une description détaillée.</p> <p>Modalités de sanction</p> <p>Une sanction n'est envisageable qu'en présence de l'un des manquements énumérés dans le présent article.</p> <p>La sanction de la personne morale est une obligation administrative qui est appliquée au candidat en violation de ses obligations contractuelles.</p> | <p>Fiche d'information Critères d'adjudication (art. 29 LMP/AIMP)</p> <p>Adoption, juillet 2015</p> <p>Phase de la procédure de passation de marchés concernée: les offres de soumissionnement sont évaluées en fonction des critères d'adjudication. Les offres reçues sont évaluées à l'aide de ces critères pendant la phase d'adjudication.</p> <p>L'art. 29 LMP/AIMP distingue entre les critères d'adjudication pour les marchés soumis aux accords internationaux (art. 29) et d'autres critères pour les marchés non soumis aux accords internationaux (art. 30).</p> <p>Les CA mentionnés dans l'art. 29 LMP/AIMP sont (en abrégé: Conditionnalité unique)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le respect des engagements internationaux du candidat, le respect des normes, les conditions de travail, l'infrastructure, le caractère innovant, la fiabilité, la sécurité et la durabilité de la méthode ainsi que pour les marchés non soumis aux accords internationaux. Le respect des engagements internationaux du candidat, le respect des normes, les conditions de travail, l'infrastructure, le caractère innovant, la fiabilité, la sécurité et la durabilité de la méthode ainsi que pour les marchés non soumis aux accords internationaux. <p>La conditionnalité unique</p> <p>La conditionnalité unique est un document technique et administratif à des fins de transparence. La consultation de la base de données est possible en cas de doute et de questions.</p> <p>Régime d'exécution</p> <p>La conditionnalité unique est un document technique et administratif à des fins de transparence. La consultation de la base de données est possible en cas de doute et de questions.</p> <p>Régime d'exécution</p> <p>La conditionnalité unique est un document technique et administratif à des fins de transparence. La consultation de la base de données est possible en cas de doute et de questions.</p> |
|--|--|---|

Projet TRIAS: Travaux complémentaires

Grundfragen

zum Thema Beschaffungen

1 Grundfragen

11 Wer beschafft?

11 Was soll beschafft werden?

13 Wie hoch ist der geschätzte Auftragswert?

Eine kurze Einführung/Erklärung was TRIAS genau ist

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur. In scelerisque sit amet neque ut malesuada. Integer et orci commodo, porttitor mi sed, eleifend ligula. Sed ut nisi nulla.

Pellentesque tincidunt eros vitae hendrerit ultrices. Suspendisse iaculis purus at justo sodales, rutrum faucibus enim scelerisque. Pellentesque elementum.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur. In scelerisque sit amet neque ut malesuada. Integer et orci commodo, porttitor mi sed, eleifend ligula. Sed ut nisi nulla.

11 Wer beschafft?
Bundesverwaltung und weitere Stellen auf Bundesebene

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur. In scelerisque malesuada. Integer et orci commodo, porttitor mi sed nulla. Pellentesque tincidunt eros vitae hendrerit ultrices purus at justo sodales, rutrum faucibus enim scelerisque.

[Home](#) > [Grundfragen](#) [Seite drucken](#)

Legende

Rot = **Bundesebene**

Blau = **Kantone, Bezirke, Gemeinden**

Downloads
↓ Dokument Lorem Ipsum



Regina Füeg, regina.fueeg@bpuk.ch, 031 320 16 92